

TIMM-CEM 11/090

Additif libre de chlorures pour le moulage du ciment pour réduire la consommation énergétique ou pour augmenter la productivité du moulin et pour augmenter les résistances initiales en ciment

Champ d'application

TIMM-CEM 11/090 appartient au groupe de produits pour ciment de la BASF Construction Chemicals et agit en neutralisant les charges produites durant le processus de moulage qui causent l'agglomération de la masse.

Grâce au pouvoir dispersant de TIMM-CEM 11/090 on peut obtenir de plus grandes finesses de moulu avec la consommation minimale énergétique, en réduisant la consommation des moulins et en améliorant le processus de séparation, ou bien en augmentant la productivité de l'installation de moulage traité. TIMM-CEM 11/090GA modifie les propriétés rhéologiques du solide finement divisé en diminuant les valeurs du pack - set index par ce qui se facilite le transport pneumatique en ciment poussière et son stockage.

TIMM-CEM 11/090 est spécialement recommandé pour son application dans des moulins de boules, mais aussi il peut s'employer dans des moulins verticaux.

TIMM-CEM 11/090 augmente l'évolution de résistances initiales en ciment.

Consulter avec le Département Technique n'importe quelle application non prévue dans cette relation.

Des Propriétés

Augmente les résistances initiales du ciment dans 5-15 %.
Il améliore la productivité de l'installation de moulage dans 10-15 %.

Il permet de réduire les coûts de production.

Il réduit la consommation énergétique.

Il réduit les opérations de maintenance.

Il diminue les valeurs du pack - set index, par ce qu'augmente la capacité de stockage en ciment.

Compatible avec ciment Portland et un ciment avec ajouts.

Il améliore l'efficacité du séparateur.

Il diminue le temps de séjour en ciment dans le moulin.

Il accomplit avec la norme européenne EN 197-1.

La manière d'utilisation:

TIMM-CEM 11/090GA est un produit liquide prêt à son application. On recommande d'ajouter le produit dans la zone d'alimentation des ingrédients en ciment ou directement dans première une chambre des moulins de boules.

Nettoyage d'outils

Les équipes et les outils imprégnés de TIMM-CEM 11/090 peuvent se nettoyer simplement avec de l'eau.

Le dosage

Le dosage recommandé de TIMM-CEM 11/090 est de 300 - 1500 grammes par Tn en ciment, étant pu augmenter jusqu'à 1500 gr/Tn (0,03 - 0,15 % dans une masse).

C'est nécessaire la réalisation d'essais préalables représentatifs pour déterminer le dosage optimum de produit dans chaque situation.

L'effet du produit dépend d'une forme stricte des propriétés des matières premières utilisées et de ses proportions, ainsi que des caractéristiques du moulin et du processus global de moulage.

C'est indispensable d'ajouter le produit avec un système précis et exact de dosage pour garantir ses prestations maximales.

La présentation

TIMM-CEM 11/090 est fourni en vrac dans des citernes et dans des containers de 1000 kg.

Conditions du stockage / temps de conservation

Stocker dans ses paquets originaux hermétiquement fermés aux températures inférieures à +5°C. Protéger contre les gelées. C'est recommandé l'usage d'équipes recirculateurs dans le cas de stockage en vrac.

Stocké correctement, TIMM-CEM 11/090 peut se conserver jusqu'à 12 mois.

Manipulation et un transport

Pour sa manipulation il devra s'observer les mesures préventives usuelles pour le maniement de produits chimiques, par exemple utiliser des lunettes et des gants de sécurité. Se laver les mains avant une pause et à la fin du travail. Ne pas manger, boire et fumer tandis que manipule le produit.

L'élimination du produit et de son paquet doit être réalisé conformément à la législation en vigueur et est responsabilité du possesseur final.



TIMM-CEM 11/090

Timm Construction Products: Casuarinas, Parcela 114. Polígono Industrial de Arinaga • 35119 Agüimes
Tlf.: 928 189 063 - 928 184 036 • Fax: 928 183 290 • www.timm.es • info@timm.es

Pour plus d'information, consulter la feuille de sécurité du produit.

Il faut tenir en compte

On recommande la réalisation d'essais préalables à l'utilisation du produit.

Ne pas employer de dosages inférieurs et de supérieurs aux recommandées sans une consultation préalable avec notre département technique.

Consulter la compatibilité entre des additifs avant son utilisation

Propriétés

Fonction principale. Qui contribue au moulage.

Aspect physique. Un liquide translucide marron clair
PH, 20°C. 8 +/- 1

Densité, 20°C. 1,043 +/- 0,02 g/cm³

Viscosité Brookfield 20°C. Sp00/100rpm: <10 cps.

Contenu dans des chlorures <0,1%.

Les données techniques reflétées sont fruit de résultats statistiques et ils ne représentent pas de minimales garantis.

Si les données de contrôle sont désirées, on peut solliciter les "Spécifications de Vente" dès notre Département Technique.

IL REMARQUE

La présente fiche technique sert, aussi comme toutes les autres recommandations et information technique, uniquement à la description des caractéristiques du produit, de forme d'emploi et ses applications. Les données et les informations reproduites, ils sont basés dans nos connaissances techniques obtenues dans la bibliographie, dans des essais de laboratoire et en pratique.

Les données sur une consommation et le dosage qu'ils représentent dans cette fiche technique, sont basées sur notre propre expérience, par ce que ceux-ci sont susceptibles des variations grâce à différentes des conditions des oeuvres. La consommation et les dosages réels, ils devront se déterminer dans l'oeuvre, moyennant des essais préalables et c'est une responsabilité du client.

Pour une consultation additionnelle, notre service technique, il est à sa disposition. TIMM, Construction Products se réserve le droit de modifier la composition des produits, pourvu que ceux-ci continuent d'accomplir les caractéristiques décrites dans la fiche technique. D'autres applications du produit qui ne s'adaptent pas aux indiquées, ne seront pas de notre responsabilité. Nous octroyons une garantie en cas des défauts dans la qualité de fabrication de nos produits, en restant exclues les réclamations additionnelles, en étant de notre responsabilité seulement de redéposer la valeur de la marchandise fournie.

Ils doivent être tenues en compte les réserves éventuelles correspondantes au patentes ou droits de troisièmes